

L'ANPCEN ET L'AFE ENGAGENT UNE REFLEXION COMMUNE

Paris – 5 octobre 2012 : Lors des Journées nationales de la lumière de l'AFE à Besançon, l'Association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturnes et l'Association française de l'éclairage ont annoncé avoir engagé une démarche d'échanges autour des nuisances lumineuses qui les a amenés pour la première fois à une déclaration commune.

AFE / ANPCEN, une rencontre indispensable

L'ANPCEN et l'AFE ont initié un processus d'échanges depuis plusieurs mois, qui les a amenés à un dialogue public lors de la table ronde « L'éclairage extérieur fait débat », tenue lors des Journées nationales de la lumière de l'AFE à Besançon.

Face aux nouveaux enjeux, les deux associations ont la volonté de faciliter une transition nécessaire en aidant les acteurs de l'éclairage et les décideurs publics et privés à faire de bons choix et elles ont convenu de la complémentarité de leur expertise respective.

AFE / ANPCEN, une déclaration commune

Elles ont convenu de poursuivre le processus d'échanges et ont fait pour la première fois la déclaration commune ci-après.

L'AFE : Association Française de l'Eclairage

L'Association Française de l'Eclairage, association loi 1901, au carrefour de tous les acteurs de la filière (architectes, urbanistes, concepteurs lumières, éclairagistes, ingénieurs de bureaux d'études chercheurs, ingénieurs des villes, fonctionnaires de l'équipement routier et urbain, installateurs, distributeurs d'énergie, fabricants), a pour mission de rassembler les connaissances, de mettre à la disposition de tous les bonnes pratiques à appliquer, de promouvoir l'information sur l'éclairage, de contribuer à la formation des professionnels aux techniques nouvelles et leurs applications. Son but est que chacun applique l'expression « éclairer juste » (la juste quantité de lumière, là où il faut et uniquement là et quand il le faut), au service de l'usager et dans le respect maximum de l'environnement au sens large.

Contacts presse : Pierre-Yves MONLEAU – AFE – 01 45 05 72 79
pymonleau@afe-eclairage.com.fr

L'ANPCEN : Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

Avec ses adhérents, dont 100 associations membres, l'ANPCEN représente plus de 5500 personnes mobilisées. L'ANPCEN est la seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans. Elle a ainsi acquis une expertise originale, combinant connaissances scientifiques et techniques, connaissances de terrain et de politiques publiques. Elle agit de manière conjointe par plaidoyers nationaux et par des actions locales, auprès des communes, des acteurs du territoire et des citoyens, à travers un réseau de correspondants locaux. Elle fut la première association à donner l'alerte quant à l'augmentation continue de lumière artificielle nocturne. Elle aborde les effets des nuisances lumineuses dans leurs aspects environnementaux : biodiversité, énergie, climat, déchets... comme les aspects sociétaux : santé, observation du ciel, dépenses publiques, aménagement du territoire, gouvernance...

www.anpcen.fr

Contacts presse : Agence Géraldine MUSNIER 04 78 91 19 75
Géraldine Musnier : geraldine@agencegeraldinemusnier.com
Isabelle Larçon : isabelle@agencegeraldinemusnier.com

Déclaration AFE – ANPCEN, 5 octobre 2012

Des acteurs associés derrière des objectifs publics

L'ANPCEN et l'AFE, à travers leurs objectifs et les actions menées, soutiennent conjointement les objectifs publics relatifs aux nuisances lumineuses exprimés par la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. L'ANPCEN et l'AFE constatent qu'il est besoin d'éclairage et qu'il est besoin d'une nuit de qualité. L'AFE et l'ANPCEN conviennent de l'objectif de satisfaire les besoins des usagers et des collectivités sans voir croître la part de l'éclairage public dans les consommations françaises d'électricité et les externalités négatives de l'éclairage artificiel.

Des objectifs communs et une pluridisciplinarité complémentaire

Les deux associations font le constat que la gestion de la lumière est confrontée à la nécessité d'évoluer d'une approche technique et économique vers une approche intégrant des interactions nécessaires entre objectifs économiques, sociétaux et environnementaux. Cette nouvelle complexité nécessite des changements de posture, une expertise plus collective, pour apporter des réponses pertinentes. A partir de ce constat, l'AFE et l'ANPCEN ont décidé d'échanger, sans a priori, à partir de leur expertise respective sur des objectifs qui seront identifiés comme communs, sur leurs critères et les solutions pour définir l'éclairage nécessaire aux sociétés, prenant en compte les externalités négatives de l'éclairage artificiel.

S'interroger d'abord sur les besoins

La prévention, la limitation ou suppression des nuisances lumineuses nécessite en tout premier lieu de nouvelles interrogations sur les besoins de lumière artificielle la nuit et ses finalités. Elles appellent à une analyse des besoins réels et des conséquences plurielles, pour concevoir des réponses adaptées aux situations. Les réponses uniques ou normalisées ne sont pas toujours adaptées à la diversité des situations.

Un questionnement préalable est nécessaire : l'éclairage nocturne de ce lieu est-il nécessaire compte tenu de son objet, de sa fréquentation et de ses horaires d'utilisation ? S'il est nécessaire d'éclairer : à quels moments de la nuit ? A quel niveau ? Comment ? Avec quelles conséquences ? Etc.

C'est de cette réflexion que doit naître tout projet d'éclairage, de rénovation ou de modification d'installations existantes.

L'extinction, élément d'un panel de solutions

Les réponses à ces questions peuvent amener les décideurs à ne pas éclairer un site, voire à pratiquer l'extinction de sites inutilement éclairés auparavant, à certaines heures de la nuit.

L'extinction totale ou partielle en milieu de nuit, doit être considérée comme une des solutions, déjà pratiquées par un nombre croissant de communes et syndicats d'énergie ou d'électrification.

Cette réflexion peut également conduire à revoir la nature des installations, leur implantation, les plages horaires d'allumage / extinction, le type de sources, l'installation de système de gestion, les niveaux d'éclairage, la puissance installée, etc.

Des décisions qui se préparent

Parmi les communes ayant procédé à une extinction totale ou partielle de leur éclairage en milieu de nuit, nombre d'entre elles ont préparé cette décision en consultant les citoyens pour les sensibiliser aux enjeux liés et en préparant l'environnement lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans ce domaine, la concertation est un élément indispensable d'une bonne gouvernance.

Expérimenter et continuer

L'AFE et l'ANPCEN pourraient étudier l'opportunité d'expérimenter en France une approche pédagogique et pertinente d'installations et d'usages définis à partir de critères environnementaux et sociaux. Elles souhaitent continuer les premiers échanges.